STRUCTURE FEDERATIVE
« OBSERVATOIRE DES SOCIETES DE L'OCEAN INDIEN » (OSOI)

REUNION DU COMITE DE PILOTAGE
COMPTE RENDU

Date : Jeudi 26 Avril 2012 – Salle A400 (Pôle Recherche) – 14h00

Participants :

Membres présents :

- Michel WATIN pour l'unité de recherche « LCF» (Langues, textes et communications dans les espaces Créolophones et Francophones)
- Yvan COMBEAU pour la sous unité de recherche « CRESOI » (Océan Indien : Espaces et Sociétés) à partir de 14h20
- Eileen WILLIAMS-WANQUET pour la sous unité de recherche « CRLHOI » (Contacts de Cultures, de Littératures et de Civilisations)
- Dominique LEPELLEY pour le « CEMOI » (Centre d'Economie et de Management de l'Océan Indien)
- Mireille MARTEAU-LAMARCHE pour le CRJ (Centre de Recherche Juridique) à partir de 14h25
- Valère LEE-CHING-KEN, Délégué aux Structures Fédératives de Recherche (assiste sans voix délibérative)
- Jean-Philippe WATBLED, Vice-président du Conseil Scientifique de l'Université de La Réunion (assiste sans voix délibérative)
- Jean-Michel JAUZE : sous-unité de recherche « CREGUR » (Océan Indien : Espaces et Sociétés) par Yvan COMBEAU

Membre absent :

- Pascal DURET pour le « DIMPS » (Déterminants Interculturels de la Motricité et de la Performance Sportive)

Le Comité de Pilotage se réunit selon l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes rendus des séances du 29/02/2012 et 22/03/2012
2. Etude des réponses à l'AAC 2012 - phase 2
3. Bilans scientifiques et exécution budgétaire de l'AAC 2011
4. Désignation/Election des doctorants au COPIL de l'OSOI
5. Questions diverses

1. Approbation des comptes rendus des séances du 29/02/2012 et 22/03/2012

Les comptes rendus des séances du 29 février 2012 et du 22 mars 2012 sont adoptés à l'unanimité des présents.

Le délégué aux structures fédératives de recherche indique que lorsque le comité de pilotage avait entériné le comité scientifique de l'OSOI lors de sa séance du 29 février 2012, il manquait un membre, qui devait appartenir au secteur Lettres. Eileen WANQUET et Claude FERAL se sont accordées sur le nom de Madame IRENE RABENORO. Le comité de pilotage valide ce nom.

2. Etude des réponses à l'AAC 2012 - phase 2

Michel WATIN rappelle en préambule la méthodologie qui a précédé la phase 2 de l'appel à contributions. Il rappelle également la philosophie de cette deuxième phase : fédérer les projets éclatés dans le but de travailler ensemble en menant des travaux interdisciplinaires par thèmes

Michel WATIN propose une analyse par thème, avec comme rapporteur chaque référent.
En revanche, Yvan COMBEAU, rejoint par Mireille MARTEAU LAMARCHE, souhaite une analyse plus fine, sous projet par sous projet.
Il s'étonne en effet de retrouver le financement du projet de M. ROLLAND qui avait été écarté lors de la première phase.
Eileen WANQUET, coordonnateur du thème « IDENTITES » indique que le projet a été revu et réécrit afin de rentrer dans la thématique.
Michel WATIN souhaite pour sa part que l'on fasse confiance aux coordonnateurs.

Pour Mireille MARTEAU LAMARCHE, certains projets ne sont pas pluridisciplinaires, ce qui n'est pas dans l'esprit de l'OSOI (recherche individuelle). En outre, elle estime qu'il n'est pas admissible que les règles du jeu changent en cours de route. Selon elle, l'ensemble des porteurs de projets a travaillé il y a deux ans pour faire émerger des axes de recherche. Ils ont été reprécisés dans un document du 15 mars 2012 qui précise : « Sur ces bases, l'OSOI concentre les efforts de recherche autour de trois thèmes majeurs : Territoires et mobilités ; Risques et développement ; Pouvoirs et réseaux ».
Les projets déposés par tous les chercheurs ont été pensés au regard de ces axes.
Or, l'apparition de « Quatre thématiques majeures : Identité, Mobilités, Famille, Pouvoirs et Constitutions, d'une part, et d'une thématique transversale : Mayotte, d'autre part (document du 22 mars 2012), vient changer la donne. Les termes mêmes semblent équivoques : « trois thèmes majeurs » pour l'OSOI auxquels s'ajoutent maintenant quatre thématiques majeures et une thématique transversale. Ce facteur reste sans doute l'un des éléments les plus contestés par les juristes qui déplorent cette évolution des règles du jeu sans avoir été prévenus avant.

Jean Michel JAUZE et Yvan COMBEAU espèrent que cette situation change pour les prochains appels à contributions. Ils préfèrent que les responsables d'axes préparent au préalable leurs thématiques, définissent précisément les thèmes et que l'appel à projets soit lancé sur cette base. On éviterait ainsi le problème actuel de parcellisation.

Yvan COMBEAU remarque que les demandes d'aide à la publication représentent une part non négligeable dans l'ensemble des budgets. Pour lui, financer les publications vide considérablement la substance du site en cours de création. Il estime que l'on donne ainsi les textes aux éditeurs. Il préférerait que l'on publie sur le site de l'OSOI.
Il souhaite également que l'on rappelle aux porteurs de projets que toutes les communications écrites et numériques entrant dans les projets financés partiellement ou totalement par l'OSOI doivent être remis à la structure fédérative. Il propose la date du 31 janvier 2012 pour l'appel à contributions en cours.
Il soulève également le paradoxe suivant : les textes appartiennent à l'OSOI pour publication sur son site. Seront-ils ensuite publiés dans les revues ?

Michel WATIN répond que les publications ont été intégrées aux dépenses éligibles lors de la dernière séance du comité de pilotage, et que cette décision a été prise à l'unanimité.
Il regrette également, de manière plus générale, que ces interventions aient lieu à ce stade, tant pour les dépenses éligibles que sur les phases de l'appel à contributions.

Après de longs et vifs échanges, Michel WATIN propose ensuite une répartition financière par axe, basée sur la prise en compte :

- Pourcentage demandé par rapport à l'enveloppe globale
- Pourcentage des participants par rapport au nombre total

Ainsi, l'axe 1 obtiendrait 28 000 euros, l'axe 2 aurait 25 000 euros et l'axe 3 serait dotée 9 000 euros.

Yvan COMBEAU regrette la méthode et souhaiterait que l'on examine projet par projet, ce que le directeur Michel WATIN refuse. Il soumet sa répartition aux votes.

Résultats du vote :
4 pour : Dominique LEPELLEY, Jean-Philippe WATBLED, Eileen WANQUET, Michel WATIN
4 abstentions : Yvan COMBEAU, Jean-Michel JAUZE, Claude FERAL, Mireille MARTEAU LAMARCHE
La proposition est adoptée.

Yvan COMBEAU demande un nouveau vote avec une répartition 25000/25000/12000.
Dominique LEPELLEY indique qu'il a voté pour au vote précédent car il pensait que l'axe 3 avait été doté de 12 000 euros.
Michel WATIN refuse de mettre la proposition d'Yvan COMBEAU aux votes, une proposition ayant déjà été votée.
Yvan COMBEAU souhaite inscrire ce point en questions diverses. Michel WATIN refuse en indiquant que les questions diverses sont inscrites en début de séance.
Jean-Michel JAUZE se déclare perplexe face à la réaction de Michel WATIN.

La discussion porte ensuite sur la future revue numérique. Michel WATIN indique que le but est de créer la revue assez rapidement. Les échanges tournent autour de l'organisation et des thématiques.
Yvan COMBEAU indique qu'il veut bien s'occuper d'un numéro ayant pour thème : Pouvoirs et Constitutions.
Il est proposé que chaque thème retenu dans l'appel à contributions fasse l'objet d'un numéro.
Le délégué aux structures fédératives de recherche indique que Madame Geneviève CHAN fera des propositions ultérieurement sur la revue numérique.

3. Bilans scientifiques et exécution budgétaire de l'AAC 2011

Pour l'organisation de la journée de diffusion scientifique du 13 décembre 2011, chaque responsable avait fourni un résumé de son projet.
Pour clôturer cet exercice, le COPIL souhaite que ces porteurs de projets fournissent un bilan scientifique, et leur exécution budgétaire.
Par ailleurs, le COPIL souligne la nécessité du retour des textes liés aux colloques, séminaires, publications, etc. financés partiellement. La date de retour est fixée au 15 juin 2012.

4. Désignation/Election des doctorants au COPIL de l'OSOI

Pour compléter le comité de pilotage dans sa composition actuelle, trois sièges de doctorants sont à pourvoir.
Le comité de pilotage propose un poste de suppléant en cas de démission d'un des titulaires.
Mireille MARTEAU-LAMARCHE propose que ce soient les doctorants les plus dynamiques qui siègent au COPIL, et qu'ils s'élisent entre eux.
Le comité de pilotage mandate le délégué aux structures fédératives de recherche pour l'organisation de ces élections. La date du scrutin est fixée au 13 juin 2012.

5. Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20.

Le directeur de la structure fédérative
« Observatoire des Sociétés de l'Océan Indien »

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Pr. Michel WATIN

Le secrétaire de séance

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Valère LEE CHING KEN